

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 7 mars 2016 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Jérôme Fillion, Rhéol Bissonnette, Richard Bédard, Roger Cyr sous la présidence de M. Camille David, maire.

Est absent : MM. Alexandre Malette et Gabriel Savoie.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 1<sup>er</sup> février 2016.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des services techniques.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

11. Présentation des états financiers 2015.
12. Les Grands prix du tourisme 2016.
13. Adhésion à GROBEC 2016-2017.
14. Don à Moisson Beauce.
15. Soutien 2016 au Chemin des Artisans.
16. Retour sur la rencontre fabrique Saint-Esprit des Pentes-Côtes.
17. Appui à la cause de la Société canadienne du cancer.
18. Financement annuel : Groupe d'entraide cancer et vie.
19. Plaque commémorative pour le financement du projet KB3.
20. Formation DG : La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21. Formation sécurité civile.
22. Remplacement de la pompe P-509.

### **TRANSPORT**

23. Nouvelles lumières de rues.
24. Assemblée générale de la TARA.
25. Résolution d'appui : MTQ – centre de services de Thetford Mines.
26. Suivi sur le partage des employés avec Kinnear's Mills.
27. Déneigement du 11e rang Nord.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

28. Modification des soufflantes aux eaux usées.
29. Déclaration d'intention – habitat fragile de la salamandre pourpre.
30. Aide financière - Programme de récupération hors foyer des matières recyclables.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

31. Politique famille et aînés municipale (Gabriel).
32. Appui du territoire de la CSA en faveur de la démocratie scolaire.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

33. Visites virtuelles de la MRC.

34. Chemin St-Rémi.
35. Projet Osgood : possibilité d'achat d'un terrain à la plage Vachon.
36. Sentier pédestre ruisseau Craig.
37. Fermeture du Craig : problématique pour nos entreprises locales.
38. Vente aux enchères pour la vente d'un terrain résidentiel.
39. Infrastructures rue des Prés Nord et parc industriel.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

40. Subvention pour la St-Jean-Baptiste.
41. Achat d'un tapis pour l'entrée du Centre culturel.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

051-03-16           Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

#### ***ADOPTION DES MINUTES DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016***

052-03-16           ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bédard et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

#### ***AFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL***

La directrice a fait le suivi.

#### ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

053-03-16           ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

#### ***POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :***

Adm. gén. :	192 721.87 \$
Incendie :	9 686.03
Voirie :	27 651.96
Hygiène du milieu :	10 757.40
Urbanisme :	0.00
Loisirs :	2 695.36
Salaires :	8 992.81
Paiements directs :	0.00

TOTAL	252 505.43 \$
-------	---------------

#### ***RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES***

054-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

***CORRESPONDANCE***

Elle est déposée aux archives pour consultation.

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

***RAPPORT DE LA MRC***

M. David a fait le résumé de la séance des maires tenue en février (plan de développement de l'eau au niveau régional).

***RAPPORT DES CONSEILLERS***

**M. Jérôme Fillion**

**Chemin St-Rémi** : voir point 34 de cet ordre du jour.

***RAPPORT DE L'INSPECTEUR***

Il a été fait par M. Sylvain Fillion.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

***PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015***

055-03-16

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les états financiers municipaux préparés au 31 décembre 2015 et présentés par Mme Sandra Audit, c.a. de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 47 356 \$.

***LES GRANDS PRIX DU TOURISME 2016***

Aucune participation.

***ADHÉSION À GROBEC 2016-2017***

056-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La Municipalité adhère à GROBEC au montant de 50 \$ pour la saison 2016-2017.

***DON À MOISSON BEAUCE***

Refusée.

***SOUTIEN 2016 AU CHEMIN DES ARTISANS***

057-03-16

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La Municipalité verse un montant de 100 \$ pour la tenue de la 18<sup>e</sup> édition de Sur le Chemin des Artisans qui se déroulera en septembre 2016.

***RETOUR SUR LA RENCONTRE FABRIQUE SAINT-ESPRIT DES PENTES-CÔTES***

Cette rencontre a eu lieu entre la Fabrique et le Conseil municipal. Il en est ressorti de former un comité externe pour voir à des solutions ou amener des idées pour son l'utilisation de notre église. Le partage des ressources et des locaux est une solution envisageable.

Une rencontre aura lieu le 29 mars avec la CSA au sujet de la dénonciation entente bibliothèque que la municipalité a avec l'école.

***APPUI À LA CAUSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER***

Refusé.

***FINANCEMENT ANNUELLE : GROUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE***

Demande refusée.

***PLAQUE COMMÉMORATIVE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET KB3***

Demande refusée.

***FORMATION DG : LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : BIEN MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS.***

058-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Nathalie Laflamme soit autorisée à assister à la formation dispensée à Saint-Ferdinand et dont le sujet est « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » au cout de 339.18 \$.

QUE les frais de déplacement inhérents à cette formation soient remboursés.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

***FORMATION SÉCURITÉ CIVILE***

059-03-16

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Sylvain Fillion soit autorisé à assister à la formation dispensée à Sainte-Marie et dont les sujets sont « La planification et l'élaboration d'un plan d'intervention particulier » et « La mise en place d'un centre de coordination d'urgence efficace » les 17 et 18 mars prochain au cout de 620.87 \$.

QUE les frais de déplacement inhérents à cette formation soient remboursés.

***REMPLACEMENT DE LA POMPE P-509***

060-03-16

ATTENDU l'état de la pompe P-509 suite à l'incident survenue le 1<sup>er</sup> février lors de l'entraide à la ville de Thetford Mines;

ATTENDU le montant de 9 000 \$ remis par les assurances suite à la déclaration de cet incident;

ATTENDU que l'estimé # 43972 d'Aréo-Feu pour la remettre en marche est de 7 634.65 \$ et que par la suite elle devra être testée et qu'alors seulement l'ampleur des dommages pourra être constaté;

ATTENDU QUE le montant de 7 634.65 \$ peut facilement être vu à la hausse lorsque les dommages seront connus;

ATTENDU QU'il y a fort à parier qu'elle ne passera pas les tests obligatoires de part les exigences des normes incendies;

ATTENDU QUE la soumission # 47456 d'Aréo-Feu pour une pompe portative neuve est de 16 781.12 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une pompe neuve soit achetée au montant de 16 781.12 \$.

### ***ÉCHELLE SERVICE INCENDIE***

M. Roger Gosselin informe qu'une des échelles ne passe pas les tests de sécurité.

061-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une nouvelle échelle soit achetée au cout de 1 276.22 \$ auprès de Aréo-Feu.

### **TRANSPORT**

#### ***NOUVELLES LUMIÈRES DE RUES***

Il en coute 375 \$ par luminaire (Faucher Électrique) plus les frais d'Hydro-Québec de 144 \$, qui sont indexables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

M. Sylvain Fillion présentera un projet d'implantation selon le budget 2016 lors d'une prochaine séance.

#### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA TARA***

Aucune participation.

#### ***RÉSOLUTION D'APPUI: MTQ – CENTRE DE SERVICES DE THETFORD MINES***

062-03-16

ATTENDU QU'un projet d'optimisation de l'organisation territoriale du ministère des Transports dans la grande région de Québec est présentement en cours, ayant pour but le redécoupage des limites territoriales actuelles de la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) et de la Direction de Chaudière-Appalaches (DCA) à la suite de l'intégration du territoire de la Ville de Lévis à la DCNAT ;

ATTENDU QUE suite à cette réorganisation territoriale, la zone de Lotbinière, qui comprend plus ou moins 320 km, se retrouverait dans une zone orpheline;

ATTENDU QUE le ministère des Transports entretient des liens de collaborations étroits avec les municipalités et les Municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE le centre de services de Thetford Mines du ministère des Transports gère un réseau routier de plus ou moins 320 km;

ATTENDU QUE le centre de services de Thetford Mines est localisé dans l'un des immeubles les plus récents construits par le MTQ, en 1992 au coût de 4.5 millions de dollars, le tout sous la gouverne du Parti libéral, et que ce centre possède les installations et infrastructures adéquates pour recevoir un plus grand territoire puisqu'exploité à 50% de sa capacité;

ATTENDU QUE son emplacement physique permettrait facilement ce transfert puisque ce dernier sert régulièrement de site temporaire d'entreposage à d'autres centres de services;

ATTENDU QUE pour répondre aux démarches du MTQ quant à son projet de renforcement de son expertise, ce territoire de Lotbinière doit rester à la direction de Chaudière-Appalaches (DCA);

**ATTENDU QUE** ce territoire pourrait facilement être le prolongement du centre de services de Thetford Mines, ce qui aurait pour but d'optimiser l'organisation territoriale de la DCA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de transférer la gestion et l'administration des 320 km de la région de Lotbinière au centre de services de Thetford Mines dans le cadre de ses travaux d'optimisation de l'organisation territoriale, le tout à coût zéro puisque ce centre possède toutes les installations et infrastructures nécessaires pour accomplir avec succès ces changements.

### ***SUIVI SUR LE PARTAGE DES EMPLOYÉS AVEC KINNEAR'S MILLS***

Une rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars entre les deux maires. Rien de concluant pour l'instant.

### ***DÉNEIGEMENT DU 11E RANG NORD***

063-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 11 Nord et 10 Ouest soient dégagés au début du printemps et ce, une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE les travaux soient exécutés par Dominic Parent.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### ***MODIFICATION DES SOUFFLANTES AUX EAUX USÉES***

M. Sylvain Fillion explique les modifications qui pourraient être apportées. Cela amènerait une économie de consommation électrique étant donné qu'il y aurait une utilisation différente en hiver et en été. Une décision sera prise au cours de 2016.

Coût des modifications : +/- 2 800 \$

#### ***DÉCLARATION D'INTENTION – HABITAT FRAGILE DE LA SALAMANDRE POURPRE***

064-03-16

ATTENDU la réception des documents suivants à ce sujet :

- Inventaires de la salamandre pourpre dans la rivière Sunday;
- Cahier du gestionnaire - rivière Sunday à Saint-Jacques-de-Leeds

En conséquence, il est proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité signe la déclaration d'intention qui rappellera la sensibilisation à l'importance et à la fragilité de l'habitat de la salamandre pourpre qui se retrouve dans la rivière Sunday sur notre territoire.

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée, et elle l'est par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ladite déclaration.

#### ***AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER DES MATIÈRES RECYCLABLES***

À suivre.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### ***POLITIQUE FAMILLE ET AINÉS MUNICIPALE (GABRIEL).***

Rien à mentionner.

### ***APPUI DU TERRITOIRE DE LA CSA EN FAVEUR DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE***

Dossier à l'étude. Le conseil préfère attendre la réunion de la MRC du 9 mars advenant que des nouvelles informations seraient disponibles.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### ***VISITES VIRTUELLES DE LA MRC***

Projet de la MRC des Appalaches pour les visites virtuelles qui permet de s'immerger dans le panorama sphérique pour visualiser un lieu comme si on y était.

Un rencontre d'informations aura lieu le 5 avril 2016 à 19 h à Kinnear's Mills. Cela sera publicisé dans les Échos.

### ***CHEMIN ST-RÉMI***

M. Jérôme Fillion assistera à cette rencontre avec les hébergeurs de Saint-Jacques-de-Leeds. Elle a lieu le 8 mars à St-Julien.

### ***PROJET OSGOOD : POSSIBILITÉ D'ACHAT D'UN TERRAIN À LA PLAGES VACHON***

065-03-16

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire et les services techniques soient autorisés à faire les démarches nécessaires en vue de la possibilité d'achat d'un terrain aux abords du pont de la Plage Vachon afin d'en faire une halte pour la mise en valeur de la rivière dans le cadre du projet Osgood phase V.

### ***SENTIER PÉDESTRE RUISSEAU CRAIG***

#### **Analyse des projets soumis au Fonds de développement des territoires 2015-2016**

Le comité du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches s'est réuni le 29 février dernier pour étudier les demandes d'aide financière déposées lors de l'appel de projets du 19 février et faire des recommandations au conseil des maires. Le comité a analysé les projets reçus en fonction des cinq critères d'évaluation, tels que mentionnés dans le guide de présentation du FDT 2015-2016. Ces critères permettent d'évaluer l'aspect structurant d'un projet pour son milieu et comment celui-ci aura un effet multiplicateur sur le développement de la municipalité. Des 26 projets soumis, 6 ont été refusés et/ou reportés.

#### **Saint-Jacques-de-Leeds**

Le projet déposé par la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds « Création d'un sentier pédestre à Saint-Jacques-de-Leeds » n'a pas été retenu, mais reporté par le comité d'analyse à un prochain appel de projets. Étant donné que l'essentiel de son financement (PIQM-MADA) n'est pas assuré à court terme, le projet ne pourra pas se réaliser au cours de l'année 2016, tel qu'il est prévu dans le guide de présentation du FDT 2015-2016.

***FERMETURE DU CRAIG : PROBLÉMATIQUE POUR NOS ENTREPRISES LOCALES***

Le maire informe le Conseil de la problématique qu'il n'y ait plus de restaurant sur notre territoire entre autre pour le Maître Constructeur. Il demande aux gens d'en parler et de le publiciser afin de trouver preneur le plus rapidement possible.

***VENTE AUX ENCHÈRES POUR LA VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL***

066-03-16

ATTENDU le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord;

ATTENDU les 7 terrains disponibles dont 6 ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer cet endroit le plus rapidement possible et ainsi attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de proposition pour la vente de ces 7 terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord;

QUE cet appel de proposition se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'un avis public (annexe B) soit également publié (église catholique, bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de proposition;

QUE les offres soient acceptées jusqu'au 4 avril 2016, 8h30.

***INFRASTRUCTURES RUE DES PRÉS NORD ET PARC INDUSTRIEL***

M. Sylvain Fillion rencontre le promoteur et M. Gilles Binet de SNC Lavalin le 8 mars. Les développements seront communiqués aux élus par la suite.

**LOISIRS ET CULTURE**

***SUBVENTION POUR LA ST-JEAN-BAPTISTE***

067-03-16

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie le Club Lions dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 2016.

***ACHAT D'UN TAPIS POUR L'ENTRÉE DU CENTRE CULTUREL***

Sylvain va tenter de faire nettoyer le tapis actuel ce printemps et si ça ne fonctionne pas, un nouveau sera acheté.

068-03-16

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Richard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un nouveau tapis soit acheté pour l'entrée du Centre culturel advenant que l'ancien ne soit plus adéquat.

**DIVERS**



Aucun point ajouté à cette séance.

### ***FERMETURE DE LA SÉANCE***

069-03-16

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h55.

Camille David  
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Camille David, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Camille David  
Maire

### ***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS  
M.R.C. LES APPALACHES

### **TERRAINS RÉSIDENTIELS (7) À VENDRE NOUVEAU SECTEUR – RUE DES PRÉS NORD**

---

#### **APPEL DE PROPOSITIONS**

La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds est propriétaire de **SEPT(7) terrains résidentiels lotis et prêts à construire, avec tous les services, situés sur la rue des Prés Nord**, sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé au présent avis.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat. **Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de \$1.**

- Terrain numéro 47 (lot 5 861 095) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 65 (lot 5 437 916) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 122 (lot 5 437 926) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 127 (lot 5 437 922) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 132 (lot 5 437 927) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 147 (lot 5 437 920) du cadastre du canton de Leeds);
- Terrain numéro 152 (lot 5 437 917) du cadastre du canton de Leeds);

Les personnes intéressées à déposer une offre d'achat doivent **obligatoirement** le faire sur le formulaire mis à leur disposition par la Municipalité (lequel inclut toutes les conditions essentielles reliées à la vente). Ce formulaire est disponible au bureau de la Municipalité situé au 355, rue Principale à Saint-Jacques-de-Leeds, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00, ou via une demande par courriel au [mun.leeds@cableeds.com](mailto:mun.leeds@cableeds.com).

Les personnes intéressées devront indiquer à leur offre, outre le prix d'achat proposé pour le terrain, la valeur du bâtiment résidentiel qu'elles s'engagent à y construire.

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé pour l'achat du terrain.

**Les offres d'achat** portant la signature originale devront être **rendues au bureau de la Municipalité au plus tard le 4 AVRIL 2016 à 8h30. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée.**

Les offres d'achat seront valides jusqu'au **7 AVRIL 2016**. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le **7 AVRIL 2016** si leur offre est acceptée ou non.

Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Nathalie Laflamme pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires.

Donné à Saint-Jacques-de-Leeds, ce 8 mars 2016.

Nathalie Laflamme, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



### **FORMULAIRE À REMPLIR POUR DÉPOSER UNE OFFRE D'ACHAT**

### **APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE SEPT (7) TERRAINS RÉSIDENTIELS**

La Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds est propriétaire de SEPT (7) terrains résidentiels situés sur la rue des Prés Nord, sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. Aucun prix de base n'est fixé pour les terrains.

#### **COORDONNÉES DU PROMETTANT-ACHETEUR**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## TERRAIN CONVOITÉ

No de lot : \_\_\_\_\_ du cadastre du canton de Leeds

Montant offert pour le terrain :

\_\_\_\_\_

Valeur du bâtiment résidentiel à construire (minimum 125 000 \$) : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS ESSENTIELLES RELIÉES À LA VENTE

- Les offres d'achats **doivent impérativement être faites sur le présent formulaire** dûment complété et signé par tous les promettant-acheteurs;
- Une seule offre d'achat par personne peut être déposée;
- Seules les personnes physiques peuvent déposer une offre d'achat;
- L'appel de propositions ne s'adresse pas aux commerces et industries;
- L'offre d'achat ne peut viser qu'un seul terrain (voir l'encadré ci-dessous concernant le droit de préséance accordé pour l'achat d'un deuxième terrain adjacent à celui visé par l'offre d'achat);
- L'offre d'achat **portant la signature originale** devra être **rendue au bureau municipal**, au 355, rue Principale à St-Jacques-de-Leeds, **sous enveloppe scellée** portant la mention « OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA RUE DES PRÉS NORD » **au plus tard le 4 AVRIL 2016, 8H30**. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel** sur le terrain visé et à compléter cette construction de manière à ce qu'elle puisse être inscrite au rôle d'évaluation municipale au plus tard **dans les 12 mois** suivant l'acceptation de sa proposition par la Municipalité. À défaut, la Municipalité aura le droit d'exiger la rétrocession de l'immeuble en remboursant à l'acquéreur le prix de vente du terrain. Dans une telle éventualité, toutes les améliorations apportées à l'immeuble par l'acquéreur appartiendront à la Municipalité à titre de dommages-intérêts liquidés;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, **à construire un bâtiment résidentiel, dont la valeur**, au moment de son inscription au rôle d'évaluation, **est égale ou supérieure à la valeur inscrite à son offre d'achat (cette valeur doit être d'au moins 125 000 \$)**. À défaut de respecter cet engagement, l'acquéreur s'engage à verser à la Municipalité la somme suivante à titre de dommages-intérêts liquidés :
  - 4 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 120 000 à 124 999,99\$
  - 8 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 100 000 \$ à 119 999,99 \$
  - 12 000 \$ Pour une construction de moins de 100 000 \$

Cette somme devra être versée dans les 18 mois suivant l'acceptation de l'offre par la Municipalité. Cet engagement devra être garanti par une **hypothèque légale de deuxième rang** sur l'immeuble en faveur de la Municipalité;

- Si, avant d'avoir complété la construction du bâtiment résidentiel, l'acquéreur décide de vendre le terrain à un tiers, il devra d'abord l'offrir à la Municipalité au prix auquel il l'avait acquis. Celle-ci disposera alors d'un délai de 90 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. Cette condition devra être assumée par tout acquéreur subséquent de toute ou partie du terrain, incluant tout créancier hypothécaire;

- Aucune autre promotion de remboursement (i.e. taxes foncières) de la part de la municipalité, ne sera applicable à cette offre promotionnelle particulière;
- Les frais de préparation et de publication du ou des actes notariés requis pour donner suite à une proposition acceptée par la Municipalité seront à la charge de l'acquéreur. Ledit acte devra être signé avant le 1<sup>ER</sup> JUIN 2016.
- La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé pour l'achat du terrain.
- La Municipalité se réserve le droit d'offrir à un promettant-acheteur dont la proposition n'aura pas été retenue un autre terrain, parmi ceux pour lesquels la Municipalité demande des propositions, qui n'aura pas fait l'objet de proposition et ce, aux mêmes prix et conditions;
- Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Nathalie Laflamme pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires;
- Les offres d'achat sont **valides jusqu'au 7 AVRIL 2016**. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le **7 AVRIL 2016** si leur offre est acceptée ou non.
- Si une offre d'achat est acceptée par la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière verra à publier subséquemment un avis énonçant la teneur du bien vendu, le prix de l'aliénation et les engagements imposés à l'acquéreur ainsi que l'identité de l'acquéreur, conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

#### **DROIT DE PRÉSÉANCE SUR L'ACQUISITION D'UN DEUXIÈME TERRAIN**

- Les promettant-acheteurs qui verront leur offre retenue pour un des terrains portant les numéros 47 (lot 5 861 095), 65 (lot 5 437 916), 122 (lot 5 437 926), 152 (lot 5 437 917) auront la possibilité, par préséance, d'acquérir le terrain contigu mentionné ci-après au montant de 1,12 \$ le pied carré:
  - terrain numéro 47 (lot 5 861 095) avec terrain numéro 57 (lot 5 861 096);
  - terrain numéro 65 (lot 5 473 916) avec terrain numéro 55 (lot 5 437 914);
  - terrain numéro 122 (lot 5 437 926) avec terrain numéro 112 (lot sans numéro);
  - terrain numéro 152 (lot 5 437 917) avec terrain numéro 162 (lot 5 473915);
- En plus de toutes les conditions essentielles mentionnées dans le présent formulaire, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engagera à construire devra être d'au moins 200 000 \$.

**Par la signature du présent formulaire, je reconnais offrir d'acquérir l'immeuble spécifié, tel que vu. Je reconnais avoir lu et compris toutes les conditions ci-avant énoncées et m'engage à les respecter.**

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2016

Signature du (des) futur(s) acquéreur (s) : \_\_\_\_\_

